

Département de l'ESSONNE  
Arrondissement d'ETAMPES  
Commune de DOURDAN

République Française

## ARRÊTÉ

Nomenclature N° 6

N°ARR2019- 131

**Objet :** Mesures d'occupation du domaine public à l'occasion de la fête des voisins Allée Troungoumbé et plateau sportif de l'école REGNARD à Dourdan le 08 juin 2019.

La Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et 2, les articles L2213-1 et suivants,

**Vu** l'arrêté n° ARR2014-199 du 7 mai 2014 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Olivier BOUTON Premier Adjoint au Maire,

**Considérant** la demande du service Vie Culturelle, Associative et des Loisirs en date du 24 mai 2019, intervenant à la demande de l'association NO JOKE, concernant l'organisation de la Fête des Voisins le 08 juin 2019 sur le plateau sportif et l'Allée Troungoumbé à Dourdan et qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers du domaine public,

### ARRÊTE

**Article 1 :** Le présent arrêté est abrogé et remplace l'arrêté ARR2019071 du 02 avril 2019.

**Article 2 :** Le samedi 08 juin 2019 de 08h00 à minuit :

Dans le cadre de la Fête des Voisins, l'Allée Troungoumbé ainsi le plateau sportif de l'école Régnard, seront réservés pour cet événement.

**Article 3 :** Les différentes mesures de sécurité seront matérialisées par la présence de panneaux ou barrières mis en place par et sous la responsabilité du demandeur.

Aucun dépôt de matériaux ou d'encombrants ne devra rester sur le domaine public.

**Article 4 :** Le bénéficiaire de l'arrêté se devra de l'afficher

**Article 5 :** Monsieur le Directeur Général des Services, le Responsable de la Police Municipale, la Direction de la Vie Culturelle, Associative et des Loisirs, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dourdan, le Service d'Incendie et de Secours et les Services Techniques Municipaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont copie leur sera adressée.

**Ampliation :** Siredom.

Publié le : 6 JUIN 2019

Fait à Dourdan, le 5 JUIN 2019

Par délégation du Maire,  
l'Adjoint au Maire  
délégué à l'Urbanisme, au Patrimoine,  
à la Culture et à la Communication

  
Olivier BOUTON

